

Roissy le 06/11/2017

Lettre ouverte à l'ensemble des salariés NEWREST

SANCTION LICENCIEMENT RÉTROGRADATION, DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



Ça Suffit !!!!!!!

Le 02 novembre 2017 au soir un salarié exemplaire a été licencié pour en faire un exemple, alors que ce salarié a toujours été présent pour la société, quand cette dernière avait besoin de lui. Pour preuve cet été ce dernier n'a pas compté son temps lors des moments difficiles que nous avons connu, par sa disponibilité et sa dévotion au travail.

LES FAITS REPROCHÉS :

-un accident de voiture avec un véhicule de fonction dans la nuit du 02 au 03 octobre 2017. Accident sans victime et avec dommages matériels (la voiture), il était seul à bord.

-une salariée qui s'est donné corps et âme cet été pour faire passer l'activité se retrouve **rétrogradée** dans ses fonctions pendant que cette dernière était en **vacances**.

- Salariés faisant 07h30 voir plus en piste sans pouvoir manger et boire pour faire passer son activité et ce dans des conditions d'hygiène, de sûreté et de sécurité déplorable en pleine Etat d'urgence (l'état d'urgence en vigueur a pris fin le 01 NOVEMBRE 2017 à 00h00) sur un parking du Mesnil-Amelot ouvert à tout le monde (passants, touristes etc....) alors que nous livrions des avions.

- chauffeurs ont été réprimés par ce que ces derniers étaient juste en train de manger avant d'aller faire un vol, certains chauffeurs intérimaires ont été mis en fin de mission à ce simple effet.

Si il était arrivé un accident à un salariés, **comment prouver leur présence au sein de l'entreprise** "les feuilles d'émargement et de pointage ont disparu » de ce fait comment prouver la présence des salariés sur le site."et la liste est longue..... .

Pour la CFDT ces pratiques « dignes d'un autre âge » sont "écœurantes » pour tous, les salariés. Que Dire, au 03 Novembre 2017 ;

- des Conditions d'hygiène et de sécurité :

-de Sûreté

Et Bien parlons en :

- un quai de chargement pour une flotte de 23 camions
- le quai de déchargement est hors service depuis plus d'un mois.
- un site non clôturé alors que l'exige notre activité.
- Pas de différences entre la zone de chargement et de déchargement des prestations alimentaires pour les compagnies.
- pas de zone de nettoyage pour les camions hôteliers.

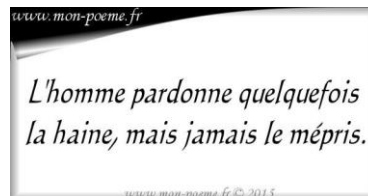
Quels remerciements pour les salariés pour les différentes actions menées ledit jour de l'incendie ????

Cette entreprise n'a aucune considération pour ses salariés, mais bien pire du **Mépris**

Quand certains dirigeants se permettent d'énoncer de tels propos :

:"Vous avez encore la chance d'avoir du travail".


Donc en gros « *fermez la et travaillez* »



La responsabilité de l'entreprise est totale parce qu'en plus du dédain vis-à-vis des salariés elle ne donne pas les moyens de réaliser les diverses tâches de travail
Sans conditions et sans moyens, comment un salarié peut-il dignement et en toute sécurité réaliser les tâches qui lui sont données ?

Devant des conditions de travail inacceptables, **un climat Délétaire** instauré par la direction, la majorité des salariés ne se reconnaissent plus dans cette Entreprise tant que cette direction agira de la sorte.

Ces méthodes résument à elles-mêmes du « Germinal » et ceci est contraire à toute forme de dialogue social Responsable.



Respect de la dignité de la personne

- Déclaration universelle des droits de l'homme :
« tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit »
- Nouveau Code Pénal de 1994 :
→ inclut ce principe et vise toutes les atteintes de la dignité de la personne en abusant de leur vulnérabilité et leur situation de dépendance
- Article L 225-14 du Code Pénal
- Article L 120-2 et L 422-1-1 du Code du Travail

Aucun salarié ne doit perdre sa dignité au nom du travail.

Nous Interpelons la Direction et lui demandons se reprendre rapidement.



Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

Union Fédérale Aériens

Chers camarades mobilisez-vous, rejoignez la CFDT

Union Fédérale Aériens
-Spasaf cfdt Groupe Air France SPASAF/ – Le Dôme
– 6, rue de la Haye – BP 10908 – 95731 ROISSY CDG Cedex- ☐
: Tél : 01 41 56 04 83 :Fax : 01 41 56 04 98 Email : filialesn2@orange.fr

